



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Emilion, le 16 juillet 2007

NAISSANCE DU CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION

Ensemble pour Saint-Emilion dans un Grand Syndicat :

Lussac Saint-Emilion, Puisseguin Saint-Emilion, Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru

EN 1988, UN PREMIER REGROUPEMENT : LE COLLEGE DES VINS DU SAINT-EMILION

Il a rassemblé les syndicats d'appellation du Saint-Emilionnais aux côtés du syndicat des négociants de Libourne, des associations de crus classés, des coopératives du Saint-Emilionnais, et des confréries du Saint-Emilionnais.

Ainsi, depuis près de 20 ans, les viticulteurs et les représentants syndicaux de ces appellations ont appris à vivre ensemble et à faire des actions communes, avec un moindre coût et une efficacité plus grande.

POURQUOI SE REGROUPER DANS UN MÊME SYNDICAT ?

- **Parce que l'environnement change**, qu'il s'agisse de l'environnement économique ou de l'environnement institutionnel et réglementaire.
- **Pour être plus forts sur des marchés internationaux mouvants.**
Chacun a appris sur les 15 dernières années que la vraie concurrence n'est pas en interne à la région. L'environnement économique est mouvant ; qu'il s'agisse du contexte de concurrence nationale ou des marchés étrangers.
Cela implique pour les viticulteurs d'être : plus formés, plus mobiles, plus présents sur les marchés commercialement et en communication, plus forts ensemble pour porter le nom Saint-Émilion.
- **Pour être plus forts face à l'Etat.**
Pour être plus forts face à la puissance de l'État et des Pouvoirs Publics et être plus reconnus par les services administratifs comme un partenaire professionnel incontournable, notamment pour gérer les appellations.
- **Une mise en commun des moyens** pour faire des économies d'échelle et rationaliser les coûts et dans le même temps apporter des services améliorés aux viticulteurs avec des ressources globales augmentées. Se regrouper doit permettre ainsi : des actions démultipliées du fait du regroupement des moyens avec un volant d'actions augmenté.

LE CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION, ORGANISME DE GESTION (O.D.G.)

Dans ce contexte de regroupement souhaité par les élus des syndicats concernés, l'ordonnance du 7 décembre 2006, est venue conforter cette volonté, reconnaissant les syndicats viticoles ou leurs regroupements comme Organismes de Gestion de leur(s) appellation(s), et leur donnant des missions précises quant à cette gestion des appellations.

Cette ordonnance favorise le regroupement de syndicats dans la mesure où elle prévoit et organise la création de sections (une par appellation) au sein du regroupement, permettant et assurant un fonctionnement démocratique pour chaque appellation, dans le respect de chacune.

L'Assemblée Générale des adhérents permettra ainsi à chacun de s'exprimer par son vote et d'élire notamment les 37 membres du Conseil d'Administration (renouvelables par tiers).

Les 37 membres du Conseil d'Administration se répartissent de la façon suivante :

- AOC Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru : 22 dont :
 - Famille de la coopération : 4
 - Famille des crus classés : 6 (*dont un 1er Grand Cru Classé au moins*)
 - Famille des crus indépendants non classés : 11 (*dont 3 pour la commune de Saint-Émilion et 1 par autre commune de l'appellation*)
 - et 1 administrateur élu, sans lien à son appartenance à l'une des trois familles
- AOC Satellites de Saint-Emilion : 14 représentants répartis de la façon suivante :
 - AOC Lussac Saint-Émilion : 8
 - AOC Puisseguin Saint-Émilion : 6
- Opérateurs non déclarants de récolte (négoce) : 1

LE CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION : UNE EVOLUTION DANS LA CONTINUITE

Un nouveau nom « Conseil des Vins de Saint-Émilion », mais une véritable continuité. Ce n'est pas un nouveau syndicat, c'est un syndicat de Saint-Émilion rassemblé avec les deux syndicats de Lussac Saint-Emilion et Puisseguin Saint-Emilion.

C'est encore le premier syndicat viticole à avoir été créé en France, continuant à exister, en évoluant, plus fort de ses nouveaux adhérents et portant le nom de Conseil des Vins de Saint-Emilion.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion une évolution pour anticiper l'avenir pour que, au final :

- SAINT-ÉMILION soit plus fort en France et de par le Monde,
- le nom de SAINT-ÉMILION soit porté par le plus grand nombre, chacun avec ses produits,
- les viticulteurs de la région de Saint-Émilion se retrouvent réunis et plus forts,
- qu'ils puissent mieux maîtriser leur avenir en l'organisant ensemble, plutôt qu'en le subissant individuellement.

LES CHIFFRES DES APPELLATIONS (RECOLTE 2006)

APPELLATIONS	SURFACE	PRODUCTION	NB VITICULTEURS
SAINT-EMILION ET SAINT-EMILION GRAND CRU	5 565 ha	250 818 hl	745
LUSSAC SAINT-EMILION	1 471 ha	72 044 hl	169
PUISSEGUIN SAINT- EMILION	756 ha	35 418 hl	104
TOTAL	7 792	358 280	1 018

VOTE DU TRAITE DE FUSION

Les Assemblées Générales Extraordinaires des Syndicats Viticoles de Saint-Emilion, de Lussac Saint-Emilion et Puisseguin Saint-Emilion se sont tenues conjointement, jeudi 28 juin 2007, à 8 h 30 à l'Espace Guadet à Saint-Emilion.

Les résultats du vote du traité de fusion des trois syndicats sont :

- Pour l'AOC Lussac Saint-Emilion : 98 voix favorables sur 110 bulletins exprimés (89.09 %)
- Pour l'AOC Puisseguin Saint-Emilion : 54 voix favorables sur 82 bulletins exprimés (65.85 %)
- Pour les AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru : 296 voix favorables sur 382 bulletins exprimés (77.49 %).

Suite au vote majoritaire favorable sur le traité de fusion par les adhérents de chacun des syndicats, cette Assemblée a été suivie d'une **deuxième Assemblée Générale Extraordinaire de vote des statuts modifiés et d'élection des membres du Conseil d'Administration**, associant les adhérents des trois syndicats concernés.

VOTE DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Les résultats des votes des statuts modifiés et d'élection des membres du Conseil d'Administration sont :

- Pour l'AOC Lussac Saint-Emilion : 96 voix favorables sur 107 bulletins exprimés (89.72 %).
- Pour l'AOC Puisseguin Saint-Emilion : 51 voix favorables sur 76 bulletins exprimés (67.11 %).
- Pour les AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru : 306 voix favorables sur 383 bulletins exprimés (79.90 %).

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : ont été élus :

➤ **Section Lussac Saint-Emilion**

BOUDYO Nathalie	LABORIE Alain
CARRILLE Paul	LACROIX Bernard
CHAIGNAUD Olivier	SAURUE Michel
DUBREUIL Jean-Pierre	SILVESTRINI Max

➤ **Section Puisseguin Saint-Emilion**

DESTOUET Eric	OPERIE Gérard
DUPEYRAT Jean-Paul	ROBIN Jean-François
GALINEAU Pascal	ROBIN Pierre

➤ **Section Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru**

• **Famille des Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru – indépendants**

Libourne	: PUEYO Jacques
Saint-Christophe des Bardes	: BOUYER Pierre
Saint-Emilion	: LAURET Philippe
	: DESPAGNE François
	: MIRANDE Pierre

- Saint-Etienne de Lisse : LAVAU Pierrick
 Saint-Hippolyte : PALATIN Jean-Pierre
 Saint-Laurent des Combes : MESTREGUILHEM Richard
 Saint-Pey d'Armens : ROLLET Jean-Pierre
 Saint-Sulpice de Faleyrens : DUPUY Jacques
 Vignonet : BARDET Philippe
- **Famille des Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru – coopération :**
 AUDIGAY Laurent PALLARO Paul
 NAULET Alain ROBLES Bernard
 - **Famille des Crus Classés :**
 d'ARAMON Eric LURTON Pierre
 BECOT Gérard ONDET Béatrice
 de BOUARD Hubert VAUTHIER Alain
 - **Hors notion de familles :**
 QUENIN Jean-François
- **Opérateurs non déclarants de récolte :** QUERRE Michel

COMPOSITION DU BUREAU

Président	DE BOUARD Hubert	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
Vice-présidents	DESPAGNE François	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
	DUBREUIL Jean-Pierre	AOC Lussac Saint-Emilion
	NAULET Alain	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
	QUENIN Jean-François	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
	ROBIN Jean-François	AOC Puisseguin Saint-Emilion
	SILVESTRINI Max	AOC Lussac Saint-Emilion
Secrétaire Général	LABORIE Alain	AOC Lussac Saint-Emilion
Secrétaire Général Adjoint	BECOT Gérard	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
Trésorier	PALLATIN Jean-Pierre	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
Trésorier Adjoint	DESTOUET Eric	AOC Puisseguin Saint-Emilion
Asseseurs	BARDET Philippe	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
	ONDET Béatrice	AOC Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru
	OPERIE Gérard	AOC Puisseguin Saint-Emilion

Contact Presse : Astrid DEYSINE – Chargée de la Communication
 Conseil des Vins de Saint-Emilion
 Tél. 05.57.55.50.52
 Email : astrid.deysine@vins-saint-emilion.com